



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ACTIVATION DU NIVEAU 3 DU PLAN CANICULE DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Arras, le 6 août 2020

Météo France a placé le département du Pas-de-Calais en **vigilance orange canicule, à compter de vendredi 7 août 2020, 12h, jusqu'au samedi 8 août 2020, 7h**, en raison d'un épisode de canicule nécessitant une vigilance particulière pour les personnes sensibles ou exposées, les températures étant élevées de jour comme de nuit.

**Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a décidé d'activer le niveau 3 « alerte canicule » du plan canicule qui répond au niveau de vigilance orange de Météo France.**

Il permet de mettre en place des actions de prévention et de gestion par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène.

#### Les mesures suivantes du niveau 3 ont été prises :

- Il a été demandé aux maires de porter une attention particulière aux personnes vulnérables (femmes enceintes, personnes âgées, enfants, sans abris), notamment en rappelant aux structures d'accueil pour enfants ainsi qu'aux centres de loisirs, les recommandations d'actions afin d'assurer le rafraîchissement des enfants et nourrissons, en sensibilisant les services de soins à domicile et les associations de bénévoles au contact des personnes âgées, en identifiant les lieux climatisés permettant d'accueillir les personnes à risque et en vérifiant la mise à jour du registre communal des personnes vulnérables.

-L'ensemble des services de secours à la personne ont été alertés et sont mobilisés.

-La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a également demandé à l'ensemble des structures « Accueil Collectif de Mineurs » d'adapter les activités réalisées. Les structures et centres d'hébergement d'urgence ont été alertés et sont mobilisés.

#### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

A l'occasion du déclenchement du niveau 3 du plan départemental canicule, la préfecture du Pas-de-Calais rappelle les recommandations suivantes afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

### **Les bons réflexes :**

Ces conseils simples sont à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Se rafraîchir le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, musée...);
- Eviter les efforts physiques ;
- Maintenir son logement frais (fermez fenêtres et volets durant la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- En toute situation, ne pas hésiter à demander conseil à son médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

### **Travailleurs exposés à la chaleur :**

Certains facteurs liés à l'environnement et à la situation de travail peuvent augmenter les risques de malaises ou d'accidents (travailleurs du bâtiment, lieux exposés à des températures élevées, port de vêtement de protection...).

En période de fortes chaleurs, l'activité doit être organisée en conséquence (aménagements d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs : port de charge, exposition au soleil aux heures les plus chaudes, etc.). De l'eau potable fraîche doit être mise à disposition des travailleurs.

### **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées :**

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie, afin de recevoir l'aide de bénévoles. Pendant la vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement. En prévision des fortes chaleurs, il est conseillé aux personnes fragiles, en lien avec leur entourage, de prévoir le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur (brumisateurs, ventilateurs par exemple) et faire une liste des lieux climatisés où se rafraîchir près de chez elles (grande surface, commerce, cinéma, musée, etc.).

### **Informations et Renseignements :**

La plateforme téléphonique Canicule info service vous informe au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe). Consultez l'intégralité des recommandations en cas de vague de chaleur à l'adresse :

<http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes.html>